



Offre d'emploi

Chargé.e de projet Aménagement Paysages

Date de publication de l'offre : 6 octobre 2026

Identification du poste

Type d'emploi : contrat de projet

Durée : 18 mois

Statut : Contractuel

Cadre statutaire : Catégorie A, Filière administrative ou technique

Temps de travail : Temps plein

Rémunération : Selon expérience ; IM max 524 (soit 2085.66 € avant impôts)

1. CONTEXTE

Créé depuis début 2015, le Parc naturel régional des Baronnies provençales est composé de 105 communes réparties sur la Drôme et les Hautes-Alpes (1 818 km²) et de 7 villes-portes : Dieulefit, Grignan, Montélimar, Sisteron, Valréas, Vaison-la-Romaine et Veynes. Territoire rural de confins et d'interface climatique, il est peu peuplé (environ 35 000 habitants). Le siège administratif du Parc est basé à Sahune, dans la Drôme.

Le Paysage est une dimension transversale et structurante dans la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Toutefois approuvée en 2015, elle ne dispose d'aucun objectif de qualité paysagère ni de prescription opérationnelle en la matière qui permettait de structurer l'ingénierie paysagère ou d'émettre les avis du Syndicat mixte du Parc. L'élaboration d'un plan de paysage et résilience a été lancé en 2024 qui doit se terminer au premier semestre 2027 par l'élaboration du plan d'actions. L'essentiel du poste est donc centré sur la déclinaison opérationnelle du plan de paysage et résilience et la structuration de l'ingénierie paysagère.

La démarche « plan de paysage et résilience » a également été choisie par les élus du Parc car elle s'articulait utilement à la révision de la charte du Parc lancée depuis 2024.

2. RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice, et en lien avec ses élus référents, il/elle contribue à la mise en œuvre des mesures I.4.2, III.1.2 et III.4.2 de la charte.

Le périmètre de responsabilité du / de la chargé.e de projet aménagement – paysages vise à garantir la préservation et la valorisation de la qualité paysagère dans les projets portés par les maîtres d'ouvrage locaux. Il / elle devra donc poursuivre la structuration de l'ingénierie dispensée par le Syndicat mixte du Parc en déclinaison opérationnelle du « Plan de paysage et résilience » des Baronnies provençales et en vue d'accompagner l'adaptation au changement climatique des espaces publics villageois et urbains des Baronnies provençales.

Adaptation au changement climatique des espaces urbains et villageois (40% du temps)

Il / elle contribue à accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique du territoire. Dans ce cadre, il / elle porte le déploiement de l'ingénierie paysagère prévue dans le projet « Expérimentation d'un programme d'Ingénierie urbaine et paysagère dans les Baronnies provençales »

Une autre vie s'invente ici

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION
SUD PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

- LA
DRÔME -

Hautes-Alpes
le département

60 PARCS
NATURELS
RÉGIONAUX
EN FRANCE

PARC NATUREL RÉGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES • 575 ROUTE DE NYONS • 26510 • SAHUNE • SMBP@BARONNIES-PROVENCALES.FR • WWW.BARONNIES-PROVENCALES.FR

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme, Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Comminges Barousse Pyrénées, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, Vercors, Verdon, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

drômoises » financé par le programme LEADER Drôme entre Rhône et Montagnes à hauteur de 40% de son temps.

Finalisation et déclinaison opérationnelle du plan de paysage et résilience (40% du temps)

Il/elle aurait par ailleurs à piloter et coordonner plusieurs projets structurants sur le plan paysager :

- * La fin de l'élaboration du plan de paysage et résilience du Parc qui constituera l'un des fils conducteurs de la future charte 2030-2045 et la mise en œuvre des actions starter associées ;
- * A partir de juin 2027, il conviendra :
 - D'animer la mise en œuvre du plan d'actions du plan de paysage ;
 - D'assurer la mise en œuvre ou la coordination des actions dont le Syndicat mixte du Parc sera responsable.
- * La poursuite de la mise en œuvre de l'observatoire photographique des paysages et du changement climatique ;
- * La coordination d'une collection de guides méthodologiques / référentiels favorisant l'intégration environnementale et paysagère des projets des maîtres d'ouvrage du territoire ;
- * L'aménagement de sites à forts enjeux comme certains cols emblématiques, placés sous la maîtrise d'ouvrage directe du Syndicat mixte du Parc naturel régional.

Missions transversales (20% du temps)

Il / elle a également la responsabilité de la structuration, de la coordination et de la rédaction des avis en matière d'urbanisme du Syndicat mixte du Parc en s'appuyant sur le chargé de projet, en apprentissage, en charge de la coordination administrative et technique des avis du Syndicat mixte du Parc.

Il/ elle serait le/la référent.e en matière d'aménagement du Parc : il / elle est l'interlocuteur.trice des partenaires dans ce domaine (CAUE 26 et 05, chefs de projet petites villes de demain, SCoT...). Dans ce cadre, il/elle coordonne au mieux le système d'acteurs local dispensant le même type d'ingénierie sur le territoire, par la mise en place et le pilotage de conventions de partenariats notamment. Il/Elle anime les instances, groupes de travail et réseaux thématiques d'acteurs relevant des projets qu'il / elle pilote et coordonne.

Il / elle participe aux comités de projet et ce faisant contribue à la révision de la charte.

D'une manière générale il incombe à la / au chargé.e de projet de :

- * Formuler des propositions auprès de la direction et des élus et mettre en œuvre les décisions politiques correspondantes ;
- * Assurer, en lien avec les membres de l'équipe concernés, le suivi administratif et financier des projets mis en œuvre dans le cadre des mesures I.4.2 et III.4.2 ;
- * Être en charge du reporting et de l'évaluation (via l'outil EVA notamment) de son activité auprès de la direction. Il/Elle participe à ce titre à l'intégration des données issues des projets qu'il / elle anime dans le SIT et dans l'observatoire des territoires ;
- * Mettre en œuvre, en lien avec la responsable communication du Parc, les éléments de communication liés à ses missions ;
- * Travailler en collaboration privilégiée avec les chargés de mission et de projets en charge des thématiques, éco-touristiques, patrimoniales, agricoles et énergétiques ;

Il/Elle travaille plus globalement avec l'ensemble de l'équipe du Syndicat mixte du Parc pour contribuer à la mise en œuvre cohérente de la charte.

3. COMPÉTENCES

Connaissances et savoir-faire :

- ◆ Le Syndicat mixte du Parc recherche un.e paysagiste concepteur.ice, une formation aux métiers de l'architecture est un plus ;
- ◆ Compétences en matière d'urbanisme et de planification territoriale ;
- ◆ Maîtrise de la méthode de conduite de projets territoriaux complexes (gestion de budget, pilotage de calendrier, maîtrise de l'animation d'échanges collectifs et pluridisciplinaires, évaluation...) et appétence pour la conduite de l'innovation ;
- ◆ Connaissances du fonctionnement des collectivités territoriales (commande publique et finances publiques principalement).

Savoir-être :

- ◆ Rigueur (suivi administratif et financier et évaluation) ;
- ◆ Capacité d'écoute ;
- ◆ Agilité et capacité d'adaptation.

4. CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE

Lieux :

Poste basé à Sahune mais des déplacements réguliers sur l'ensemble du Parc sont à prévoir.

Relations fonctionnelles

Le poste est placé sous l'autorité de la Directrice du Syndicat mixte du Parc. Une autorité fonctionnelle est également exercée sur le poste par la Direction adjointe. Le / la chargé.e de projet travaillera en lien avec la Vice-Présidence déléguée aux paysages et à l'habitabilité.

Modalités d'organisation du temps de travail et contraintes

Poste à temps plein, contrat de projet de 18 mois, télétravail possible jusqu'à 2 jours / semaine, à partir du 3^e mois.

Moyens mis à disposition et avantages sociaux

- ◆ Moyens mis à disposition : équipements informatiques au siège du Syndicat mixte du Parc et en télétravail, accès au pool de véhicules de services, remboursement des frais de déplacements et de mission sur la base du barème de la fonction publique territoriale
- ◆ Avantages sociaux :
 - * accès aux services du CNAS ;
 - * contribution du Syndicat mixte du Parc à un contrat de prévoyance ;
 - * carte cadeau annuelle d'un montant de 100 € pour les personnes à temps plein après un an de service.

5. CANDIDATURE

A adresser votre candidature à :

Madame la Présidente

Via la plateforme :

<https://jobs.world.luccasoftware.com/parc-naturel-regional-des-baronnies-provencales>

Date limite de réception des candidatures (CV + lettre de motivation) : 6 décembre 2026.

Une première sélection des candidatures sera opérée sur dossier.

Examen des candidatures puis entretien par un jury dans les semaines suivantes.

Dernière mise à jour par :	Emilie RUIN	Date/heure 02/10/2026
----------------------------	-------------	-----------------------